

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EARL BOISARD sur la commune principale de l'AIOT La Ville Neuve Boisard 22170 BOQUEHO.

La référence de votre dossier est A-3-L6KVACCV et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 16/04/2023 à 18h11 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets....)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **80046949600015**

Raison sociale **BOISARD**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

1 LA VILLE NEUVE BOISARD

La Ville Neuve Boisard

22170 BOQUEHO

Signataire

Nom : **SALMON**

Prénom : **Philippe**

Qualité : **gérant**

Référent

Nom : **KERANGUYADER**

Prénom : **Delphine**

Fonction : **Chargée d'études**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **EARL BOISARD**

Description des activités :

L'EARL BOISARD souhaite augmenter son effectif vaches laitières et mettre à jour son plan d'épandage. L'effectif est réparti sur 3 sites d'élevage sur la commune de BOQUEHO. Les vaches laitières, les vaches taries et les génisses de moins d'un an sont logées sur le site principal « La Ville Neuve Boisard ». Les génisses de plus d'un an et les bovins engraissement sont logés sur le site « La Boullais ». Les bœufs de plus de 2 ans sont logés sur le site « Le Tannouet Hélyary ». L'EARL BOISARD loue une fosse de 185 m³ total sur le site « Bois Dehars », appartenant à l'EARL DU BOIS DEHARS. Une partie des vaches est en logettes paillées avec évacuation du fumier vers la fumière couverte de 195 m³ et du lisier vers la fosse non couverte de 525 m³ total. Le fumier des veaux en niches individuelles est également stocké dans la fumière. Le reste du cheptel est sur litière accumulée deux mois sous les animaux et stockée au champ. La salle de traite est équipée de 2x6 postes en épi dont les eaux blanches non recyclées et les eaux vertes sont collectées dans la fosse du site « La Ville Neuve Boisard ». Les ouvrages de stockage existants sont suffisamment dimensionnés pour respecter la capacité de stockage forfaitaire. En effet le besoin nécessaire en fumière est 96 m² pour un volume existant de 195 m² et le besoin en fosses est de 335 m³ utile pour un volume disponible de 910 m³ utile. Les sites « La Ville Neuve Boisard » et « La Boullais » sont alimentés par le même forage. Le site « Le Tanouet Hélyary » est alimenté par le réseau d'eau public. Excepté les anciens exploitants, aucun tiers n'est présent à moins de 100 ml des bâtiments d'élevage et annexes. Le forage est situé à plus de 35 ml des bâtiments.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

La Ville Neuve Boisard

22170 BOQUEHO

X : 259073

Y : 6835485

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime	Précisions
2101	2101-2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches 95 u	Nombre de vaches 25 u	D	L'effectif après projet sera de 95 vaches laitières, 10 vaches de réforme, 95 génisses et 45 bovins engraissement.

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

Le fumier et le lisier produit par l'exploitation de l'EARL BOISARD sont épandus sur les terres en propre. L'EARL reçoit également du lisier de porcs de M. LUCAS Kevin. La SAU est de 102.3 ha. Cette surface est suffisante pour respecter la pression azotée fixée à 170 kg N/ha SAU par la Directive Nitrate. En effet, la pression après projet sera de 168 kgN/ha SAU. Les terres sont situées sur la commune de BOQUEHO.

7 - Pièces justificatives

Aucune pièce jointe de votre part n'est nécessaire pour cette démarche.